N° 153 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 2 Juin 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

LES RETRAITES OUVRIERES. — LES OUVRIERS NE FERONT PAS LA GREVE ; DECLARATIONS DE M. VICTOR RENARD, SECRETAIRE GENERAL DE LA FEDERATION DU TEXTILE. — LE DEBAT AU SENAT.

LES FAMILLES NOMBREUSES ; UNE REUNION A LILLE.

LA COURSE D'AEROPLANES PARIS-ROME-TURIN.

LES ABONNES CONTRE LA SOCIETE LILLOISE D'ECLAIRAGE ELECTRIQUE, DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE.

EN 5e PAGE

Notre Conte : LA FOLLE, *par Jean de BARASC.*

OPINIONS

Les Travaux Parlementaires

Un événement tragique a douloureusement essombri la rentrée des Chambres. Sous le coup d'un deuil cruel, le Parlement a dû s'ajourner. Mais, dès cette semaine, les travaux parlementaires ont repris leur cours normal.

En quoi consistent-ils ? Une opinion fort répandue les ramène aux discours prononcés à la Tribune. Et cependant, rien de moins exact. Les lois s'élaborent dans les Commissions. L'opinion des législateurs se forme surtout par la lecture des rapports et des documents auxquels ils renvoient.

Si le public pouvait plus aisément connaître la préparation des textes législatifs, bien des préventions contre le parlementarisme tomberaient. Mais une barrière, faite de préjugés et de malentendus, paraît s'élever entre les citoyens et leurs représentants. Même pour les personnes s'intéressant à un projet de loi, il est très difficile de se procurer les renseignements utiles parce qu'ils sont dispersés dans de nombreux documents, quelques-uns inaccessibles.

Tous les citoyens doivent avoir la faculté de connaître les éléments essentiels des questions discutées devant le Parlement. Dans le but de les leur procurer, vient de se créer « l'Encyclopédie parlementaire des Sciences Politiques et Sociales ». Cette publication est placée sous la direction de notre actif et distingué collègue, M. Breton, député du Cher. Elle éditera, sur les principales questions législatives, des ouvrages rédigés par le sénateur ou le député ayant montré, comme auteur ou rapporteur, une compétence particulière dans l'élaboration ou la discussion de la Loi.

M. Breton s'est assuré le concours des personnalités les plus éminentes du Parlement, sans aucune distinction d'opinions politiques. Par exemple, aux côtés de MM. Léon Bourgeois, Clémenceau, Paul Deschanel, Raymond Poincaré, Ribot figurent, dans le Comité de patronage, M. Maurice Barrès et M. Marcel Sembat.

« L'Encyclopédie Parlementaire » inaugure ses publications par le Rapport de M. Buisson sur le « Vote des femmes ». C'est là un problème qui n'est pas encore au premier plan des préoccupations de l'opinion en France, mais l'idée est en marche. L'exemple des pays scandinaves ou anglo-saxons ne laisse plus écarter, par un sourire, la question du suffrage féminin. Trop de pays l'ont prise au sérieux pour qu'il soit encore permis de la prendre autrement.

Avec son élévation de pensée coutumières, M. Buisson justifie au point de vue moral et social le droit de la femme à jouer, dans notre démocratie, le rôle actif qui appartient à tous les adultes non frappés d'indignité. Toutefois, il convient de procéder par étapes, et, pour le moment, les femmes ne seraient admises qu'à l'électorat municipal.

A l'appui de ses conclusions, le rapporteur de la Commission du Suffrage universel n'apporte pas seulement la force de sa dialectique et la générosité de sa foi démocratique, il montre les progrès de l'évolution féministe en France et à l'étranger.

Sous l'ancien régime, le droit de vote a été exercé par des femmes. Il ne faudrait pas en déduire que le droit électoral des femmes était reconnu. Dans les cas où des femmes étaient admises au vote, ce droit était attaché, non à la personne, mais à la propriété ou à certaines formes de propriété.

Pendant la Révolution, le mouvement féministe fut sans portée. Le droit des femmes fut bien un défenseur illustre, Condorcet, mais ses idées restèrent sans écho ; lui-même avait prévu que les théories de Rousseau l'emporteraient, jusqu'auprès des femmes : « Jean-Jacques, observait-il plaisamment, a mérité leurs suffrages en disant qu'elles n'étaient faites que pour à nous soigner, et propres qu'à nous « tourmenter ? »

C'est seulement depuis la République de 1848 que la revendication des droits de la femme devient méthodique. La cause féministe a déjà obtenu des succès appréciables et M. Buisson lui apporte un nouvel et précieux appui.

Un simple coup d'œil, jeté sur ce rapport, permet à la fois d'en pressentir le vif intérêt et d'apprécier l'utilité de l'œuvre de vulgarisation entreprise par l'« Encyclopédie ».

Au fur et à mesure que les travaux parlementaires seront ainsi mis à la disposition du public, il s'établira, entre les électeurs et les élus, cette communauté d'idées et de courant de sympathie indispensables au bon fonctionnement du régime démocratique.

F. DRELON.
Député de la Marne.

AU JOUR LE JOUR

Le Tour du Monde

Rome a fêté l'aviateur Beaumont (lieutenant Conneau), une réception enthousiaste. Une foule en délire l'a acclamé aux cris de : « Vive la France ! ». Les journaux de la capitale italienne ont annoncé son arrivée en des termes d'une cordialité chaleureuse. Aux marques d'admiration qu'ils lui témoignent, ils ne manquent pas de mêler l'expression de leurs sympathies pour notre pays.

Le *Courrier d'Italie* dit que Beaumont a remporté une victoire héroïque, à laquelle la foule associa son pays par d'interminables vivats en l'honneur de la France.

Le *Journal d'Italie*, après avoir constaté les énormes difficultés de l'entreprise, contrariée par un véritable déchaînement des éléments, dit que lorsque Beaumont arriva, les ovations de la foule se mêlèrent au roulement du tonnerre, et il conclut : « Rome salue avec un enthousiasme sans précédent le fils audacieux de la généreuse et valeureuse sœur latine. »

Le maire de Rome, M. Nathan, envoie au Président du Conseil municipal de Paris cette dépêche affectueuse :

« Les voies de l'air, cher Collègue, dans lesquelles la France devance les nations comme dans celles de la terre, concourent toutes à resserrer les liens d'affection qui, de Paris à Rome, forment un ensemble ininterrompu de solidarité sans solution de continuité. »

Hier, le même accueil enthousiaste était fait à Védrines arrivant à Madrid, et les mêmes sympathies étaient témoignées à la France. Subitement, cessait la mauvaise humeur marquée par les journaux espagnols à l'entrée de nos troupes dans Fez.

Ce sont, en effet, de grandes victoires que viennent de remporter les aviateurs français. Et il est peu d'hommes qui aient fait, en si peu de temps, autant de bien à leur pays.

La science de l'aviation est toute récente. La France y a pris la première place. Ses pilotes sont dans tous les pays. En quoi, elle affirme sa vitalité, son énergie inlassables. Que valent, contre de pareilles constatations, les dénigrements systématiques de nos réactionnaires qui représentent la France comme une nation dégénérée ?

Après Calais-Douvres, Paris-Bruxelles, Paris-Madrid, Paris-Rome, ce sera, demain, le circuit européen. Comme autrefois nos « trois couleurs », l'oiseau français » s'apprête à faire le tour du monde, — en des randonnées pacifiques.

J. DUCOUDRAY.

L'ARBITRAGE

Le ministre des affaires étrangères a reçu, hier, de notre ambassadeur à Washington, le texte de l'avant-projet de traité d'arbitrage général dont M. Knox avait communiqué au gouvernement français et au gouvernement anglais le sens général par l'intermédiaire des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Washington.

ECHOS

Le commerce des Bannetons

Il existe à Bruxelles au moins un commerce que nous ne connaissions pas : c'est le commerce des bannetons, que les Bruxellois appellent les prinflères ou les baloaches.

Chaque année, au printemps, raconte le « Sou », dans les trains venant de province, on peut voir des paysans endimanchés porteurs de sacs et de caisselles, où des grappes de « baloaches » nouvent-nés crissent de toutes leurs pattes crochues, de toutes leurs élytres dures ; cela forme une sorte de crépitement d'ondée sur une toiture en zinc, et les voyageurs inattentifs peuvent se demander s'il pleut soudain dehors.

Le marchand de bannetons vend au marchandise aux boutiquières et verdurières de Bruxelles, qui la revendent à raison de dix centimes la portion d'insectes aux enfants de la capitale.

L'ESPRIT DE TOUS

Un mot de Forain :

C'était à l'enterrement d'un des plus titrés personnages du noble faubourg.

Comme un ami rappelait tout haut les qualités du défunt, mais insistait tout bas sur ses infortunes conjugales, nombreuses et fameuses :

— Enfin, il s'en va !

— Oui, conclut Forain, la France se débarrasse...

LES PLANTEURS DE HOUBLON et les Cultivateurs

MANQUENT DE NICOTINE

A qui la faute ? Notre enquête

Les planteurs de houblon et les cultivateurs de la région manquent de nicotine et s'en plaignent amèrement. Ils se trouvent désarmés vis-à-vis des pucerons qui ravagent leurs cultures et nous aurions mauvaise grâce à discuter le légitimité de leurs doléances. Il importe toutefois de ne pas attribuer la responsabilité de la situation à des personnes qui ne sont pas coupables et de ne pas exiger de ceux-ci plus qu'elles ne peuvent donner.

Or le mardi 29 mai, un député du Nord, qui lors de la dernière session du Conseil général avait crié : « La nicotine aux Français ! » a remis à la présidence de la Chambre une note demandant :

« 1° Pourquoi la Préfecture du Nord a laissé sans réponse la réclamation dont elle était saisie le 3 mai par le syndicat agricole de Bailleul en sujet des demandes de nicotine vainement formulées par les planteurs de houblon du Nord ?

« 2° Pourquoi des marchés à livrer ont été conclus par les manufactures nationales de Lille et de Nancy avec des consommateurs belges, alors que des cultivateurs français ne peuvent obtenir la nicotine qui leur est indispensable ? »

Il semble qu'en la circonstance ce député soit allé un peu vite et un peu loin. C'est ce qui résulte, tout au moins, de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré hier.

CE QU'ON REPOND A LA PREFECTURE

Voici ce qui nous a été répondu à la Préfecture : « Le contingent de nicotine mis à notre disposition est à peu près épuisé. Mais avant qu'il ne touchât à sa fin nous avions adressé une demande pressante au Ministère des Finances. Nous attendons la réponse du Ministre pour donner satisfaction aux intéressés, dans la mesure du possible. Nous ne savons pas à quelle réclamation on fait allusion dans la note remise à la présidence de la Chambre mais une certaine quantité de nicotine a été délivrée à des agriculteurs de Bailleul. On ne leur a peut-être pas donné tout ce qu'ils demandaient. On leur a donné ce dont on disposait.

Est-il utile d'ajouter que si le contingent du Nord était plus fort, aucun retard ne se serait produit ? Que la quantité de nicotine réservée au Nord soit inférieure à celle des années précédentes et ne corresponde pas aux besoins des planteurs et cultivateurs, c'est plus que probable. Que la sécheresse ait causé un surcroît de demandes, c'est certain. Que les formalités à remplir pour obtenir de la nicotine soient longues et compliquées, ce n'est pas douteux. Malheureusement nous n'y pouvons rien. C'est au Ministère des Finances qu'il appartient maintenant de répondre. Qu'on commence pour nous permettre de satisfaire les intéressés, et nous nous exécuterons bien volontiers. »

A LA MANUFACTURE DES TABACS DE LILLE

Interrogé au sujet de ce marché à livrer conclu avec des consommateurs belges, M. Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille, a bien voulu nous donner les renseignements suivants : « La Manufacture de Lille expédie tout comme les autres manufactures, le quantité de nicotine dont elle dispose dans les départements qui lui sont indiqués. Il est absolument inexact qu'elle « ait conclu des marchés à livrer » avec des consommateurs belges. La nicotine est, on le sait, un produit délétère. Il est donc possible, voire vraisemblable, qu'on en ait acheté à l'étranger, de même qu'on achète des cigares de la Havane qu'on vend aux consommateurs français. L'accusation portée contre nous est tout à fait ridicule. On a l'air de nous prendre, nous, pour des marchands, alors que nous ne sommes que des fabricants, des fabricants qui expédions au jour le jour nos produits là où nous avons reçu l'ordre de les envoyer.

« L'Administration sait que la quantité de nicotine mise à la disposition des consommateurs est insuffisante. Elle le sait si bien qu'elle a réservé une récolte entière (celle des tabacs du Loiret) pour la fabrication de la nicotine. »

On n'a peut-être pas oublié que M. Parenty avait réussi, il y a plusieurs années, à fabriquer des sels solides de nicotine, d'un transport et d'une application extrêmement faciles. C'est ainsi que deux grammes par litre d'eau étaient suffisants. Cette innovation fit sensation et pendant l'expédition de Madagascar, le général Duchêne ayant reconnu la supériorité de la nicotine solide, en réclama plusieurs centaines de kilos qui furent d'ailleurs égarés au cours du débarquement. La découverte de M. Parenty repose depuis longtemps au cimetière des mort-nées. Elle était curieuse et méritait un sort meilleur. Mais elle avait un grave défaut. Elle offensait la sainte routine. Des tors...

Paul-T. PELLEAU.

Autour d'un Monument

Le musée de Lille possède de Boilly, à qui on élevait l'autre jour un monument à La Bassée, « Le Triomphe de Marat ». Mais c'est par centaines que l'artiste a produit ces tableaux, dont la variété est infinie. On en peut citer quelques-uns. Il y aurait de quoi remplir un volume, si on voulait les citer tous. Rappelons, au hasard de la mémoire : « Les Petites Coquettes », « Les Petits Modèles », « L'Amour musicien », « La Toilette », « L'Evanouissement », « La Douce Résistance », « Surprise », « Le Sommeil trompeur », « La Comparaison des petits pieds », « Séparation douloureuse ». Puis : « La Folie du jour », « Point de convention », « Faites la paix » (trois tableaux satiriques sur la Révolution). Dans un autre ordre d'idées, des compositions admirables de pittoresque vécu : « Réjouissance publique », « L'Arrivée de la diligence (un chef-d'œuvre, qui appartient au Louvre), « Le Départ des conscrits », « L'Entrée du Jardin turc », « Les Déménagements de Paris », « Le Carnaval », et, avant tout, « L'Intérieur d'un Atelier de peinture », où le peintre reproduit, dans une ressemblance de réalité inouïe, les portraits de vingt-cinq ou trente artistes et littérateurs du temps, réunis dans l'atelier du peintre Isabey. — Qu'est devenu cet admirable tableau, qui est comme un coin exquis d'histoire contemporaine ? En quelles mains est-il tombé ?

Je me souviens d'avoir vu chez George Sand — parenté de Boilly, je ne sais à quel degré, ni par quelle rencontre — un tableau représentant le maître, lui-même, faisant les honneurs de son atelier à quelques visiteuses. C'était merveilleux de coloris et de détail. Les étoffes étaient d'exécution si surprenante qu'on les touchait du doigt, et quelle curiosité d'époque que les toilettes des femmes ! Celles-ci, curieuses et souriantes, semblaient causer avec le peintre aimable et bonhomme, dans sa carmagnole tabac d'Espagne, culotte de jaune beurre frais, avec des bas cbinés et des souliers à boucles.

Me Sand, qui ne s'y connaissait qu'à demi, me disait un jour :

— Il est amusant à regarder, ce tableau... Mais je ne sais s'il a grande valeur. Le père Boilly a couvert tant de toiles. Il en a peint des kilomètres. Il faut croire, cependant, qu'il vaut quelque chose ! Imaginez-vous qu'on m'en a offert douze mille francs ! C'est une somme ; je l'aurais bien donné, à ce prix-là. Mais c'est un souvenir de famille ; alors je ne veux pas m'en défaire.

Qu'est devenu cet « Atelier de Boilly », si vivant, si curieux ? Aujourd'hui, on le vendrait plus de cent mille francs à l'Amérique, qui nous dépouille à coups de dollars, et un nous laisse que les yeux pour pleurer.

***

Vers la soixantaine, Boilly s'adonna à la lithographie et, là encore, devint un maître, sans comparaison, si personnel en sa manière, que personne n'a pu l'imiter. Il fit preuve, en ce genre nouveau pour lui, d'une fantaisie intarissable, d'une vérité stupéfiante. Il reproduisait de petites scènes bourgeoises, dans leur intimité, avec une sincérité si flagrante, une vie si réelle, que c'est avec raison qu'on l'a appelé le « Balzac du crayon » — ses productions lithographiques eurent un tel succès, qu'elles firent presque oublier ses tableaux.

Un peu abandonnés et estimés, seulement d'une valeur relative, — ce qui était grande injustice, — les tableaux et même les lithographies se sont singulièrement réhabilités depuis quelques années. On a compris, enfin, le mérite et la valeur des œuvres de ce peintre ingénieux, spirituel, vraiment français, et l'ascension des prix s'est faite à perte de vue ? — Comment expliquer-vous cela ? — si je demande à un connaisseur. — Pourquoi les œuvres de ce peintre abandonnées, ou du moins qui s'achetaient à des prix modestes, se sont-elles mises à grimper tout à coup ? — C'est, m'a-t-il répondu, que le réaction s'est faite, on a compris qu'on était injuste... Puis l'Amérique s'y est mise. Boilly est très en faveur de l'autre côté de l'eau. La hausse ne fait que commencer, vous verrez où elle s'arrêtera... si elle s'arrête !

« Tout-Paris ».

La Mitrailleuse Allemande

Le mise en service de la nouvelle mitrailleuse allemande ne donne pas, annonce-t-on, les résultats que l'on en attendait. Les tirs exécutés ces jours derniers, notamment en forêt de Hagueneu, confirment un échec dont les officiers se montrent particulièrement affectés.

Des correspondants de journaux de Paris affirment, de source certaine, que le rendement effectif du tir sur les cibles d'expérience n'a pas donné une moyenne supérieure à 3 %, — ce qui n'est rien ! Les enrayages sont, en outre, fréquents, et le démontage et le réglage de l'arme nouvelle s'imposent si souvent que dans certains cas — près du tiers des séances dans une semaine d'expériences — les tirs ordonnés ont dû être interrompus.

PETITS PAPIERS

Nul n'est prophète en son pays. C'est ainsi que j'ai le regret de constater qu'Evrard, avec qui M. Tortat, juge d'instruction à Paris, entretient depuis une quinzaine des relations suivies, ne fut pas apprécié à Lille à sa juste valeur.

On le tenait communément pour un bon gros diable de garçon à la poignée de main facile, un peu trop facile même. On le savait insinuant. D'aucuns le prétendaient « ordinaire ». Mais ce qu'on ignorait en lui, c'était l'humoriste à froid, le blagueur pince sans-rire à la manière de défunt Alphonse Allais et de Tristan Bernard, dont la malice s'agrémente d'un grain de philosophie.

Ses réponses au magistrat parisien chargé de l'interroger sur son rôle dans l'affaire des décorations nous le montrent sous ce jour inconnu. Elles ne manquent pas de saveur.

— Vous avez reçu de M. Vimoni, lui dit M. Tortat, paiement des décorations que vous lui avez fait obtenir du Croissant-Rouge du Maroc et de plusieurs sociétés ?

Evrard, alors, de répondre :

— De quoi se plaint M. Vimoni ? D'avoir été décoré ? que non pas... D'avoir payé ses décorations ? pas même de ça. Il réclame simplement sur la peu de valeur qu'elles représentent. *Il ne s'agit là que d'une question de passementerie* et c'est *aux marchands de rubans qu'il s'agit de fixer la valeur du métrage.*

N'est-ce pas que la réponse est joliment ironique. « La passementerie », « la valeur du métrage » sont une trouvaille, même dans la bouche de ce chand d'habits qui était aussi chand de rubans et savait ce que valait l'aune de ceux qu'il dispensait.

Ch. DE LA RUE.

LES DESSOUS D'UNE GREVE

Ce que dit de celle des Cheminots M. Guérard, ancien secrétaire-général, qui accuse M. Toffin d'avoir commis un faux.

On a déjà beaucoup écrit sur la grève des cheminots. Voici un nouveau document dont on saurait voir l'intérêt, étant donné son origine. C'est M. Guérard, ancien secrétaire général des cheminots, qui le produit, sous forme d'une lettre au « Matin ». Nous en reproduisons le texte à titre d'information :

Le mystère qui plane encore sur les circonstances vraiment étranges dans lesquelles fut engagée la grève des chemins de fer serait-il sur le point d'être percé ?

Déjà l'un de ceux qui étaient les mieux placés pour voir, Grandvallet, trésorier de cette grève, a soulevé un coin du voile. Sa brochure « La Vérité sur la grève des cheminots », dont le « Matin » a publié quelques extraits, est une révélation indignée des faits révoltants. Grandvallet nous montre comment et par quels procédés misérables une poignée de fous ou de gredins sont parvenus à déchaîner le mouvement qui aboutit à un désastre et causa tant de victimes, et Grandvallet n'a certainement pas dit tout ce qu'il sait.

Depuis, un autre cheminot, et non des moindres, Toffin, secrétaire de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, a signalé l'intervention active, dans la grève récente, d'un syndicat « vert », qui n'est autre que l'Union catholique des employés de chemins de fer, fondée, avoua-t-elle, sous le regard bienveillant des dirigeants des Compagnies et placée sous l'égide du Sacré-Cœur de Montmartre. N'est-il pas curieux et troublant de constater, dans la circonstance, l'accord entre ceux qui se prétendent révolutionnaires et une organisation cléricale, dont les membres, en à un, se glissent pourrissement dans nos groupements syndicaux. Oh ! je sais bien que ceux qui, sincèrement animés de l'idéal révolutionnaire, appartiennent dans l'action leur ardeur combative et leur dévouement désintéressé, désavouent nettement et flétrissent les actes louches et malhonnêtes, aujourd'hui dévoilés. Mais ceux-là qui ont accaparé le syndicat à la grève et ont renoncé aux pires procédés pour déclancher le mouvement n'étaient pas, ne pouvaient pas être de bonne foi.

Comment, en effet, après les révélations courageuses de Grandvallet, après la piquante découverte de Toffin, ne pas être troublé par certaines constatations touchant les origines et les antécédents des principaux responsables de la grève ?

L'un, le plus excité, Le Guennic, ancien frère ignorantin, abandonna la soutane pour entrer aux chemins de fer de l'Ouest, et il ne songea à dissimuler l'ardeur de ses sentiments cléricaux que le jour où il se fit inscrire au syndicat. Un autre, Renault, auteur d'un opuscule aussi violent que maladroit, dont le gouvernement se fit une arme contre les grévistes, était à la même compagnie, le protégé d'un marquis clérical et d'un sénateur non moins réactionnaire. Un troisième, Escabasse, toujours à la Compagnie de l'Ouest, révolutionnaire barbare du grotesque, est l'homme-lige du député réactionnaire Ernest Roche. Comment, pour ne parler que de ceux-là, ne pas faire un rapprochement entre l'action de ces trois singuliers révolutionnaires, cléricaux d'hier et d'aujourd'hui, et cette occasta du syndicat « vert » constitué par l'Union catholique des employés de chemins de fer ?

Si les origines ou les accointances des violents pouvaient éveiller la défiance, que dire de leurs actes avant, pendant et après la grève ?

La prochain Congrès national du syndicat examinera et jugera des actes, parmi lesquels il faut mettre en relief celui-ci, que la plupart des cheminots ignorent certainement. Le comité de grève, en prévision d'un conflit latent, voulait tout au moins choisir le moment propice. Cette prudence, très compréhensible, ne laissait pas l'initiative des violents qui voulaient agir tout de suite, en bloc, sans préparation suffisante.

Sait-on comment ils s'y prirent pour déclancher le mouvement, pour entraîner les indécis dans une bataille qui devait, hélas ! causer tant de victimes ? Ils n'hésitèrent pas à produire un ordre de grève signé Toffin, au nom de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs. Or cet ordre était un faux. On peut, suivant sa disposition d'esprit, se montrer plus ou moins indulgent pour les responsables de la grève si de mauvaises chances ; mais il est impossible de différer d'avis sur l'appréciation du fait que je viens de citer. Il est tout simplement monstrueux...

...Le syndicat s'efforce, après la bataille, de panser les blessures ; il poursuit la réintégration des révoqués, il multiplie ses démarches auprès des pouvoirs et il appelle l'opinion publique à son aide. Cette fois encore, comme toujours, le syndicat est entravé dans son action par les mêmes individus qui, après avoir saboté la grève, voudraient aussi saboter les réintégrations. Les Compagnies sollicitées par le gouvernement, par le Parlement, de se montrer clémentes, objectent que reprendre les grévistes, ce serait s'exposer au renouvellement périodique de la grève, perturbation dont le pays a actuellement souffert. C'est ce moment précis que choisissent Le Guennic et ses acolytes pour clamer des menaces de grève, aussi vaines qu'intempestives, mais qui n'en viennent pas moins fortifier l'argument des Compagnies et justifier, en apparence, leurs craintes clémentes.

C'en est assez ! C'en est trop ! Si le syndicat était disposé peut-être à mépriser les inconscients et les criminels placés sur sa route, et à les écarter désormais d'un geste de dédain, il ne leur permettra pas d'accumuler, devant lui, des obstacles pour entraver sans cesse son œuvre bienfaisante. Ce qu'il faut maintenant, et avant tout, c'est sauver les victimes de ces misérables ; des femmes et des enfants sont sans pain, des pères de famille se désespèrent et pleurent. Le syndicat a le devoir de les défendre. Il ne faillira pas à sa tâche, puisque, sur la demande qui m'en a été faite par mes amis, je suis sorti aujourd'hui de la réserve que je m'étais imposée.

Mes camarades me permettront bien aussi de leur dire qu'ils n'ont pas fait tout ce qu'il fallait pour faciliter les réintégrations...

LA RÉFORME ÉLECTORALE à la Chambre des Députés

La Chambre des Députés a continué hier la discussion du projet de réforme électorale et de représentation proportionnelle. Avant la séance on s'en occupe, ainsi qu'on va voir.

La R. P. et les élections sénatoriales

M. Georges Berry demandera que l'article 1er du projet de réforme électorale actuellement en discussion décide que les membres du Sénat, comme ceux de la Chambre, soient élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Le Scrutin de Liste

M. Ajam a déposé un projet de réforme électorale en contre-projet en quinze articles, réglementant l'élection des députés au scrutin de liste.

LA SÉANCE

M. Henri Brisson, préside.

La séance est ouverte à trois heures. La Chambre s'étant réunie dans ses bureaux à deux heures, pour élire diverses commissions.

A PROPOS DU PROCES-VERBAL

M. Charles Benoist. — Je demande la parole sur le procès-verbal. Je viens remplir un devoir de loyauté envers M. Maginot et envers moi-même.

J'ai rectifié, à tort, l'autre jour, le chiffre qu'avait donné M. Maginot, des députés partisans de la représentation proportionnelle.

M. le Président. — Mais ce n'est pas une rectification de procès-verbal ; c'est une rectification de M. Charles Benoist à M. Charles Benoist. (On rit).

M. Charles Benoist. — Je l'ai dit, c'est une excuse pour les fautes de l'auteur.

M. le Président. — Alors, vous rectifierez tout à l'heure, comme président de la commission.

M. Charles Benoist. — Hélas ! je ne le suis plus ! (Nouveaux rires).

Le procès-verbal est adopté.

LE SERVICE D'ORDRE

M. Aubriot, député socialiste de Paris, dépose une interpellation sur « la méthode employée par le préfet de police pour l'organisation de ses services d'ordre dans diverses circonstances politiques, sportives ou autres ».

HOMMAGE AUX AVIATEURS

M. Dansette dépose un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre adresse aux aviateurs Védrines et Conneau un salut cordial pour leur belle traversée pacifique. »

M. Perrier, ministre de la justice. — Le gouvernement s'associe aux félicitations adressées aux hardis aviateurs qui ont montré une fois de plus ce que peut accomplir, en fait de progrès, le génie français uni à la science française. (Vifs applaudissements).

Le projet est adopté.

M. Jules Coutant dépose un projet de résolution tendant à supprimer le port des rubans et de distinctions non octroyées par la grande-chancellerie.

Il sera statué sur ce projet à la fin de la séance.

La représentation proportionnelle

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi relatives à la représentation proportionnelle.

M. Thierry-Cazes ne veut pas de la R. P.

M. Thierry-Cazes défend le scrutin d'arrondissement.

Nous avons, dit-il, gagné quelques belles recrues : M. Maginot, M. Ajam, qui n'est pas, que je sache, le dernier des imbéciles. (On rit).

Et que dire de la complication de la proportionnelle ? Qui donc déclara avoir quelque peine à pouvoir s'y faire ? C'est notre collègue Lebrun, sorti de Polytechnique.

M. Viviani. — Ajoutez avec le sentiment.

M. Thierry-Cazes. — Et lui, monsieur, n'est pas un imbécile. (Nouveaux rires).